



LA SALVETAT
SAINT-GILLES

Marché des créateurs

10 et 11 juillet 2026

Formulaire de candidature

Une sélection des candidatures sera effectuée. Après confirmation de votre participation par nos services, nous vous demanderons de procéder au règlement afin de confirmer votre emplacement.

COORDONNEES :

Nom de la structure	
Personne de contact (nom, prénom)	
Téléphone	
Mail	
Site internet	
Réseaux sociaux	
SIRET	

Jours de présence souhaités :

- Vendredi
- Samedi
- Les 2 jours

Description des produits proposés à la vente :

Contact : 05 19 08 08 52 - culture@lasalvetat31.com



BESOINS TECHNIQUES :

Nombre de mètres linéaires nécessaires à votre stand (tarifs : voir règlement) :

Branchement électrique et puissance :

Documents à nous fournir (tout dossier incomplet sera refusé) :

- règlement intérieur du marché signé,
- une photocopie de la carte d'identité,
- une photocopie de l'attestation d'assurance de responsabilité civile
- les photocopies liées à votre activité en fonction de votre statut
- photos des produits proposés à la vente

Document à renvoyer avant le 26 juin 2026 (au-delà tout dossier sera refusé) au service culture de la mairie :

- Par mail : Culture@lasalvetat31.com
- Ou par courrier :

Mairie de La Salvetat Saint-Gilles
Service culture
Place du 19 Mars 1962
31880 La Salvetat Saint-Gilles

En remplissant ce formulaire, le demandeur s'engage à respecter le règlement intérieur présent en annexe.

Je soussigné(e).....

Certifie avoir pris connaissance du règlement intérieur ci-joint et en accepter les dispositions.

Fait à

le



REGLEMENT INTERIEUR

Ce règlement intérieur est un contrat qui engage collectivement l'ensemble des vendeurs/producteurs et la Mairie de La Salvetat Saint-Gilles.

Il définit les règles de fonctionnement et d'organisation, ainsi que les droits, les devoirs et les obligations réciproques de l'ensemble des parties prenantes.

NATURE

Le marché de créateurs est un marché d'artisanat et de produits locaux qui se tient dans le cadre des soirées organisées par la Guinguette du château de la Salvetat.

Il reviendra à la Mairie de La Salvetat Saint-Gilles de décider des exposants acceptés.

LIEU ET HORAIRES

Lieu : La Salvetat Saint-Gilles, parc du Château.

Dates et heures : Vendredi 10 juillet 2026 de 18h00 à 23h00 et samedi 11 juillet 2026, de 18h00 à 23h00.

Pour les besoins de l'organisation en amont de l'événement, ces horaires sont susceptibles d'être adaptés. Le cas échéant, les exposants en seront informés dans les meilleurs délais.

TARIFICATION

Exposant	4€ par mètre linéaire par jour pour une profondeur de stand standard de 3m. Si vous avez besoin d'une profondeur plus importante, les mètres linéaires en plus seront facturés 4€/ml/jour.
Alimentation (foodtruck...)	10€ par mètre linéaire d'espace de vente par jour (habitable du véhicule non inclus)

Le montant est dû, **après validation du dossier et sélection de votre candidature** :

- Par chèque à l'ordre du Trésor public et déposé en main propre ou adressé par courrier postal au service Patrimoine, Place du 19 mars 1962, 31880 La Salvetat Saint-Gilles
- Par virement – le RIB sera fourni lors de la confirmation de sélection
- En espèces, déposés en main propre au service patrimoine de la mairie

Contact : 05 19 08 08 52 - culture@lasalvetat31.com



ENGAGEMENTS DES EXPOSANTS

Les exposants s'engagent à :

- occuper exclusivement l'emplacement attribué par l'organisation ;
- maintenir leur emplacement propre pendant toute la durée de l'événement et le restituer dans un état de propreté satisfaisant ;
- être installés et prêts à la vente aux horaires d'ouverture au public ;
- Être responsable de leurs produits et de leurs stands, même en dehors des horaires d'ouverture au public
- ne pas démonter leur installation ni quitter leur emplacement avant la clôture officielle de chaque journée, sauf autorisation expresse de l'organisation ;
- libérer totalement l'emplacement à l'issue de l'événement, dans les délais impartis ;
- adopter un comportement respectueux envers le public, les autres participants et les organisateurs, et se conformer aux consignes données par l'organisation et les services municipaux.
- assurer directement la vente de leurs produits et encaisser les recettes correspondantes dans le respect de la réglementation en vigueur

ENGAGEMENTS DE LA MUNICIPALITE

La commune s'engage :

- à fournir un emplacement de vente propre
- à fournir un accès aux sanitaires
- à assurer la communication nécessaire autour de l'événement

ANNULATION

En cas d'annulation pour cause de force majeure (intempéries, décision administrative, etc.), aucune indemnité ne pourra être demandée à la Ville.